



Date de rédaction : **26/05/2021**

Référence :

Version : 1

Page 1 sur 7

Contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour un site de soutirage alimenté en BT \leq 36 kVA – Conditions Particulières

Résumé :

Ce document précise les conditions particulières du Contrat d'Accès au Réseau public de Distribution (CARD-S) d'un Client, en vue du Soutirage d'énergie électrique par les installations de son Site raccordées en Basse Tension et de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (BT \leq 36 kVA).

Version	Date d'application	Nature de modification	Annule et remplace
1	26/05/2021	Création	

	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
Date			
Nom			
Fonction			
Visa			



Date de rédaction : **26/05/2021**

Référence :

Version : 1

Page 2 sur 7

Contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour un site de soutirage alimenté en BT \leq 36 kVA – Conditions Particulières

Table des matières

1.	Caractéristiques techniques du raccordement.....	4
1.1.	Election de domicile.....	4
1.2.	Définition du point de livraison et de la limité de propriété	4
1.3.	Moyens de production d'électricité	4
2.	Comptage	4
3.	Puissance souscrite	4
4.	Continuité et qualité	4
5.	Responsable d'Equilibre et Acteur Obligé	4
6.	Prix.....	5
6.1.	Application du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics.....	5
6.2.	Formule tarifaire d'acheminement choisie.....	5
7.	Conditions de facturation et de paiement	5
7.1.	Désignation du destinataire des factures	5
7.2.	Mode et délai de règlement des factures	5
8.	Exécution du contrat	6



Date de rédaction : 26/05/2021

Référence :

Version : 1

Page 3 sur 7

Contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour un site de soutirage alimenté en BT \leq 36 kVA – Conditions Particulières

Point de livraison objet du présent contrat :

«Nom_du_client»

«Adresse_du_lieu_de_consommation» «Code_postal_Ville»

RTPL : « Réf_RTPL »

ENTRE

La Société «Contractant_dénomination», «Contractant_forme_juridique» au capital de «Capital_du_client» €, dont le siège social est situé «Adresse_postale_du_siège_social_du_client», immatriculée au RCS de «Lieu_du_RCS» sous le numéro «N_dimmatriculation_au_RCS», représentée par «Représentant_Client», dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée le Client,

D'UNE PART,

ET

GEDIA, société anonyme au capital de 13 200 000 euros, dont le siège social est situé au 7 rue des Fontaines à Dreux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro 484 838 800, représentée par Philippe RIVE, Directeur général, dûment habilité(e) à cet effet, ci-après dénommée le GRD,

D'AUTRE PART,

Ou par défaut, dénommées individuellement une "Partie" ou, conjointement les "Parties"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales du CARD Consommateur BT \leq 36kVA en vigueur, accessibles sur internet à l'adresse : www.gedia-reseaux.com

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales et de l'Annexe 1 « élection de domicile », comme faisant partie intégrante de ce contrat, sans aucune réserve.



Date de rédaction : 26/05/2021

Référence :

Version : 1

Page 4 sur 7

Contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour un site de soutirage alimenté en BT \leq 36 kVA – Conditions Particulières

1. Caractéristiques techniques du raccordement

1.1. Election de domicile

Les parties conviennent que les coordonnées de leurs représentants respectifs sont précisées en Annexe 1 des présentes Conditions Particulières.

1.2. Définition du point de livraison et de la limité de propriété

Le Point de Livraison est raccordé en [monophasé/triphasé] au RPD Basse Tension. Le Point de Livraison est fixé immédiatement à l'aval des bornes de sortie du disjoncteur de branchement.

1.3. Moyens de production d'électricité

Variante 1 : le Client n'a pas de moyen de production autonome

Le Point de Livraison défini à l'article 2.1 ne dispose pas de moyen de production d'électricité.

Variante 2 : le Client dispose de moyen(s) de production autonome(s)

Le Site dispose de [Nbre_Production_Autonome] groupe(s) de production d'électricité, pour une puissance totale installée de [Puissance_Totale_Production_Autonome].

2. Comptage

Le numéro d'identification du compteur du Client est [N°_Compteur_Numéro_Série].

3. Puissance souscrite

Le Client a choisi la Puissance Souscrite suivante : [PS] kVA.

4. Continuité et qualité

Le Client bénéficie des engagements de GEDIA sur la continuité et la qualité conformément aux Conditions Générales.

5. Responsable d'Équilibre et Acteur Obligé

Le Client déclare [Responsable_Équilibre] comme Responsable d'Équilibre pour le site objet des présentes Conditions Particulières, dans l'Accord de Rattachement ou à la déclaration de rattachement.

Conformément à l'article L.335-1 du code de l'énergie relatif au mécanisme de sécurité d'approvisionnement en électricité, le Site est rattaché au périmètre de l'Acteur Obligé [Nom_Acteur_Obligé].

Toute modification de ce Responsable d'Équilibre fera l'objet d'un avenant aux présentes Conditions Particulières.



Date de rédaction : 26/05/2021

Référence :

Version : 1

Page 5 sur 7

Contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour un site de soutirage alimenté en BT \leq 36 kVA – Conditions Particulières

6. Prix

6.1. Application du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics

L'utilisation du Réseau Public de Distribution d'électricité est facturée selon le Tarif en vigueur pour la période concernée et fixé dans les conditions prévues à l'article L341-3 du code de l'énergie.

6.2. Formule tarifaire d'acheminement choisie

Variante 1 : Le Client a choisi la formule tarifaire d'acheminement courte utilisation.

Variante 2 : Le Client a choisi la formule tarifaire d'acheminement moyenne utilisation avec différenciation temporelle.

Variante 3 : Le Client a choisi la formule tarifaire d'acheminement longue utilisation.

7. Conditions de facturation et de paiement

7.1. Désignation du destinataire des factures

Variante 1 : Le Client a opté pour la réception directe de sa facture.

Variante 2 : Conformément aux Conditions Générales, le Client a opté pour l'envoi de ses factures à un tiers ci-après désigné.

Variante 3 : Conformément aux Conditions Générales, le Client a délégué la réception et le paiement de ses factures au tiers ci-après désigné.

Raison Sociale

Adresse

CP COMMUNE

PAYS

7.2. Mode et délai de règlement des factures

Variante 1 : Le Client a opté pour un paiement par prélèvement automatique.

Variante 2 : Le Client a opté pour un paiement par virement.

Variante 3 : Le Client a opté pour un paiement par chèque.

Toutes les factures émises dans le cadre du présent contrat sont payables au plus tard dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date d'émission.

Tout retard de paiement donne lieu à la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dans les conditions prévues par l'article L441-6 du code de commerce.

Depuis le 1er janvier 2013, le montant de cette indemnité est fixé à quarante euros (40 €).

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, GEDIA peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Les pénalités de retard sont facturées conformément au paragraphe 8.2.2 des Conditions Générales.

Contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour un site de soutirage alimenté en BT ≤ 36 kVA – Conditions Particulières**8. Exécution du contrat****Date entrée en vigueur et durée du présent contrat****Variante 1 : mise en service à la suite d'un raccordement nouveau**

Conformément aux Conditions Générales, le présent contrat prend effet à la date de mise en service réalisée selon les modalités du Catalogue des prestations de GEDIA.

Variante 2 : mise en service à la suite d'un raccordement existant

Le présent contrat prend effet :

- à la date du [Date Effet], sous réserve de la réception par GEDIA des deux exemplaires du contrat dûment signés par le Client adressés par LRAR au moins sept jours calendaires avant cette date,
- le premier jour du deuxième mois suivant la réception des deux exemplaires par GEDIA sinon.

Fait en double exemplaire,

A Dreux, le «Date de signature du contrat jjmmaaaa»

Pour le Distributeur, « Titre_Gestionnaire »	Pour le Client « Nom_du_client »,
Signature et cachet	Signature et cachet



Date de rédaction : **26/05/2021**

Référence :

Version : 1

Page 7 sur 7

Contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour un site de soutirage alimenté en BT \leq 36 kVA – Conditions Particulières

ANNEXE 1 - Élection de Domicile

Cette annexe peut être mise à jour par chacune de Parties, par simple courriel ou par courrier postal à l'interlocuteur de correspondance pour le présent contrat désigné de l'autre Partie, avec prise d'effet à l'expiration d'un délai de 15 jours calendaires à compter de la date d'envoi de cette notification.

Interlocuteurs et adresses de correspondance pour le présent contrat :

Interlocuteur contractuel par le Client	Pour GEDIA
Nom : Prénom : Courriel : Téléphone : Adresse :	Nom : Prénom : Courriel : Téléphone : Adresse :